



Chantal Kopf
Stephanie Aeffner
Dr Franziska Brantner
Marcel Emmerich
Zoe Mayer
Melis Sekmen
Membres du Bundestag allemand

Chantal Kopf u.a., MdB · Platz der Republik 1 · 11011 Berlin

A la Présidence du Conseil Rhéan
Secrétariat du Conseil Rhéan
Rehfusplatz 11
77694 Kehl

Par courriel à : kleinert@oberrheinrat.org

Berlin, le 13 avril 2023

Chantal Kopf, MdB
Platz der Republik 1
11011 Berlin
Bureau : Unter den Linden 50
Salle : 3081
Téléphone : +49 30 227-77587

Permanence à Fribourg :
Rehlingstraße 16a
79100 Freiburg im Breisgau
Telefon: +49 0761-8886713
chantal.kopf.wk@bundestag.de

Prise de position relative à la résolution du Conseil Rhéan du 5 décembre 2022

Madame Torloting, Monsieur Ackermann,

L'égalité des conditions de travail pour les travailleurs frontaliers est une base importante du marché du travail trinational et un moteur économique dans les régions frontalières européennes, car la coopération transfrontalière est un facteur important pour l'avenir économique de l'Union européenne. Ainsi, nous saluons la résolution du Conseil Rhéan du 5 décembre 2022 et soutenons les efforts visant à introduire des dispositions harmonisées pour le travail mobile et le télétravail, renforçant le marché du travail commun.

Du fait notamment de la pandémie de Covid-19, la portée du télétravail a énormément augmenté. A l'avenir, le quotidien professionnel de milliers de frontaliers sera de plus en plus marqué par le travail en "home office". Cela correspond au souhait de nombreux employés et présente des avantages évidents tels que l'évitement de trajets pendulaires inutiles. Ces changements dans le travail quotidien doivent également être pris en compte au niveau du cadre juridique. Les dispositions juridiques en vigueur désavantagent les travailleurs frontaliers par rapport aux autres salariés de la même entreprise. Afin de maintenir l'attractivité du travail par-delà les frontières et la forte interdépendance économique dans les régions frontalières, il convient



par conséquent de mettre en place une nouvelle réglementation du télétravail qui tienne compte de l'évolution d'un monde du travail flexible et moderne.

Les dérogations introduites au cours de la pandémie de Covid-19 ont fait leurs preuves jusqu'à leur expiration et ont mis en évidence la nécessité d'une nouvelle réglementation. Dans l'optique d'une intégration approfondie du marché du travail, il s'agit donc de permettre à l'avenir aux travailleurs frontaliers d'effectuer plus de 25 % de leur temps de travail, soit de manière mobile, soit en télétravail dans leur pays de résidence, sans qu'il en résulte un changement d'affiliation au système de sécurité sociale. A défaut, les conditions hétérogènes en matière de droit du travail peuvent avoir des effets négatifs pour les travailleurs frontaliers et ainsi affaiblir le marché du travail trinational.

L'interdépendance économique dans l'espace frontalier commun doit continuer à être un facteur économique fort dans la région. La possibilité de travailler à partir de son "home-office" est un facteur de localisation important pour attirer de la main-d'œuvre qualifiée. L'objectif doit être une solution globale qui tienne compte de manière appropriée de tous les domaines juridiques concernés et qui préserve bien entendu la protection des travailleurs contre les abus et la dérégulation, tout en préservant l'attractivité du marché du travail commun. Cela implique également, à juste titre, que les autorités mettent à disposition des informations et des procédures accessibles et multilingues, c'est-à-dire également dans un langage simple et facile.

Une intégration approfondie du marché du travail ne peut réussir que si l'égalité des conditions de travail des travailleurs est assurée, indépendamment de leur lieu de résidence. Nous soutenons donc l'initiative visant à créer un mécanisme transfrontalier européen qui tienne dûment compte des besoins des professionnels de part et d'autre des



frontières. Nous adresserons cette demande au ministre fédéral Hubertus Heil et la reprendrons dans nos domaines d'action respectifs (par ex. la commission économique, l'APFA et le Comité de coopération transfrontalière).

Je vous prie d'agréer, Madame Torloting, Monsieur Ackermann, l'expression de mes sentiments distingués.

[signé] Stephanie Aeffner

[signé] Dr Franziska Brantner

[signé] Marcel Emmerich

[signé] Chantal Kopf

[signé] Zoe Mayer

[signé] Melis Sekmen